

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° DN4

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Boucard, M. Bazin, M. Minot, M. Portier, M. Hetzel, M. Pauget,
Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Taite, M. Brigand et M. Dubois

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, après le mot :

« service »,

insérer les mots :

« ou en exercice de préparation militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet également d'inclure au dispositif de versement de la rémunération due pour l'intégralité du mois de son décès les militaires décédés en entraînement.